



Agence nationale
de lutte contre l'illettrisme

Communiqué de presse

Lyon, le 11 décembre 2024

Il est urgent d'investir dans le développement des compétences de base

Les résultats de l'enquête Piacac (*Programme for the international assessment of adult competencies*) 2023 menée dans 31 pays viennent d'être communiqués. La France a participé aux deux éditions de l'enquête (2012 et 2023), pilotées par la DARES et la DEPP en collaboration avec l'Insee.

Ces nouveaux chiffres montrent qu'une grande partie de la population ne maîtrise toujours pas suffisamment les compétences de base que sont la lecture, l'écriture et le calcul. Les inégalités s'accroissent.

Un même constat a été dressé par l'enquête Formation tout au long de la vie et les travaux de l'Observatoire de l'illettrisme et de l'illectronisme de l'ANLCI : dans notre pays une personne sur dix a des fortes difficultés avec les compétences de base et n'atteint pas un niveau d'autonomie suffisant dans la vie quotidienne après avoir pourtant été scolarisées en France. Cela représente 3,7 millions de personnes, parmi lesquelles 1,5 millions de personnes sont en situation d'illettrisme au sens strict. Les difficultés sont marquées chez les plus jeunes, elles augmentent avec l'âge et se combinent avec d'autres difficultés comme l'illectronisme (illettrisme numérique).

L'illettrisme et l'illectronisme ont des conséquences concrètes.

Les personnes concernées ne parviennent pas à comprendre une consigne de travail en lisant, à mettre à jour leurs droits, à utiliser une application numérique dans leur vie personnelle ou professionnelle...

Cette situation a des répercussions profondes sur le marché du travail et sur la société. Moins armées pour réussir leur insertion, leur évolution professionnelle ou leur reconversion, les personnes concernées rencontrent plus souvent des difficultés en termes d'accès au travail, à la culture ou de participation à la vie sociale.

Dans le contexte actuel marqué par l'omniprésence du numérique qui impacte plus fortement les personnes les moins qualifiées et les plus âgées, il est urgent d'investir massivement dans la prévention, la formation des jeunes et des seniors pour que chacun dispose des compétences de base nécessaires à son autonomie, à son épanouissement et soit en mesure de les maintenir dans la durée.

Sans cela, nous devons faire face à l'augmentation des coûts sociaux liés au non-recours ou à l'exclusion progressive d'une partie importante de la population.

Les résultats des enquêtes nationales et internationales montrent un besoin important de promotion des compétences de base et de soutien à ceux qui agissent au quotidien.

Face à ces enjeux, tout en appelant à amplifier des efforts dans le financement de places de formation, l'ANLCI a réuni le 17 octobre dernier les décideurs et les acteurs pour qu'ils se mettent d'accord sur une vision partagée des défis à relever et sur ce qu'il est possible de faire ensemble pour que l'illettrisme continue son repli.

Avec la large concertation qui a été initiée dès le mois de mai 2024, l'assemblée générale du GIP ANLCI a adopté le 3 décembre dernier cinq priorités stratégiques pour la période 2025-2030 :

1. **Mieux connaître et faire connaître la réalité de l'illettrisme et de l'illectronisme**
2. **Favoriser le repérage systématique de l'illettrisme**
3. **Accompagner la montée en compétences de acteurs**
4. **Contribuer à la construction de solutions adaptées sur les territoires, dans le monde du travail et en faveur de la lutte contre la pauvreté**
5. **Améliorer l'efficience du GIP ANLCI**

L'ANLCI mettra en œuvre ces priorités en les déclinant dans un programme d'activités qui sera voté début mars 2025.

Les actions cibleront en priorité les jeunes de 16 à 25 ans et les personnes vivant en outre-mer, dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et en zone rurale.

Pour aller plus loin :

- [Dossiers de l'Observatoire de l'illettrisme et de l'illectronisme](#), septembre 2024
- [Cinq orientations stratégiques 2025 - 2030](#)
- [Plateforme du « Grand Forum Illettrisme Illectronisme »](#) du 17 octobre 2024

A propos de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI) :

L'Agence Nationale de Lutte contre l'Illettrisme (ANLCI) a été créée en 2000, sous la forme d'un Groupement d'intérêt public (GIP), dans le but de fédérer et d'optimiser les moyens de l'État, des collectivités territoriales, des entreprises et de la société civile en matière de lutte contre l'illettrisme.

L'ANLCI a pour mission de réunir, d'animer et de soutenir les décideurs et acteurs impliqués dans la prévention et la lutte contre l'illettrisme : pouvoirs publics nationaux, collectivités territoriales, acteurs de la société civile, OPCO, entreprises et partenaires sociaux.

Elle apporte un éclairage sur la définition, les chiffres de l'illettrisme et de l'illectronisme, coordonne les solutions sur les territoires, outille ceux qui souhaitent agir en diffusant les bonnes pratiques.

Contact : Virginie LAMONTAGNE,
Communication et Partenariats

virginie.lamontagne@anlci.gouv.fr - 04 37 37 18 61 - 06 07 77 65 48

ANLCI 
Agence nationale
de lutte contre l'illettrisme